Lancement de l’appel à projets MobBiodiv’2020



Les associations ont un important rôle à jouer dans la protection de l’environnement et l’accompagnement de la société vers la préservation et la reconquête de la biodiversité. L’Office français de la biodiversité (OFB) lance ainsi un appel à projets « MobBiodiv’2020 » proposé par le ministère de la Transition écologique et solidaire et avec le soutien institutionnel de l’Association des Régions de France pour mobiliser les Régions volontaires, à destination des associations environnementales.

En signant la Charte de Metz sur la Biodiversité le 6 mai 2019, la France s’est engagée au niveau international à déployer des moyens de lutte contre l’érosion de la biodiversité à toutes les échelles. En a découlé un ensemble d’actions de mobilisation de la société, notamment à travers la mise en œuvre du plan biodiversité et à travers l’accueil du Congrès mondial de la nature de l’UICN à Marseille qui précèdera la COP 15 en Chine.

L’objectif de cet appel à projets, doté de 4 millions d’euros, est de permettre **aux associations agréées au titre du code de l’environnement de soumettre des projets d’actions concrètes en faveur de la préservation et de la reconquête de la biodiversité**, réparties sur l’ensemble du territoire français : métropole et outre-mer (Départements et régions d’outre-mer (DROM), Terres australes et antarctiques françaises, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna).

Cet appel à projets entre en résonance avec le Congrès mondial de la nature de l’UICN, prévu en janvier 2021, sur le choix de ses thématiques. Il cherche ainsi à favoriser des projets s’investissant dans les thématiques phares du Congrès, avec une attention aux propositions répondant à des besoins locaux en cohérence avec les stratégies régionales biodiversité. Les candidatures peuvent porter sur des projets d’animation, d’études ou de travaux.

Les thématiques éligibles sont :

- Restaurer, protéger les écosystèmes et leurs fonctionnalités
- Intégrer la biodiversité dans l’aménagement et la gestion des territoires
- Optimiser les systèmes économiques et financiers pour allier développement économique et préservation de la biodiversité
- Faire progresser le savoir, l’apprentissage et l’innovation en faveur de la préservation de la biodiversité

Liens utiles
En savoir plus